



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante et unième session

23-26 février 2010

Point 3 c) de l'ordre du jour*

**Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
statistiques du commerce international de marchandises**

Statistiques du commerce international de marchandises

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarantième session^a et décrit les mesures prises pour mettre en application la décision de la Commission relative à la révision des recommandations sur les statistiques du commerce international de marchandises. Il décrit dans leurs grandes lignes le projet de recommandations révisées et le programme de mise en œuvre. La Commission est saisie du projet de recommandations révisées dans un document d'information intitulé « International merchandise trade statistics: concepts and definitions, 2010 » à des fins d'examen et d'approbation. Les points sur lesquels la Commission sera appelée à se prononcer figurent au paragraphe 32 du rapport.

^a Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 4 (E/2009/24), chap. I.A.

* E/CN.3/2010/1.



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 3 |
| II. Activités entreprises en réponse aux demandes de la Commission | 3 |
| A. Consultations à l'échelon international | 3 |
| B. Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international de marchandises | 4 |
| C. Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises | 5 |
| III. Présentation des recommandations révisées | 5 |
| A. Continuité du cadre théorique | 5 |
| B. Nouvelles recommandations et recommandations mises à jour | 6 |
| C. Prise en considération des besoins des statisticiens chargés des statistiques de la balance des paiements et du système de comptabilité nationale | 9 |
| IV. Présentation du programme de mise en œuvre | 9 |
| A. Mise à jour du <i>Manuel des statisticiens</i> et de la base de connaissances connexes | 9 |
| B. Assistance technique | 10 |
| C. Amélioration de la base de données Comtrade | 10 |
| D. Programme de recherche et coopération internationale | 10 |
| V. Points à examiner | 11 |

I. Introduction

1. À sa trente-neuvième session, la Commission de statistique a fait siennes l'initiative et la stratégie de la Division de statistique concernant la révision des recommandations sur les statistiques du commerce international de marchandises figurant dans l'ouvrage *Statistiques du commerce international de marchandises – concepts et définitions, révision 2*¹ et a demandé que le projet de recommandations révisées lui soit présenté pour adoption à sa quarante et unième session². Elle a également demandé que les recommandations révisées soient accompagnées d'un cadre théorique mis à jour et de lignes directrices sur la compilation et la diffusion de données et soient harmonisées dans la mesure du possible avec les recommandations révisées sur les statistiques du commerce international des services, les statistiques de la balance des paiements et le système de comptabilité nationale³. Elle a souligné qu'il fallait prêter l'attention voulue lors de la révision des recommandations aux questions de la réduction des coûts de collecte de données et de l'allègement de la tâche que constitue la communication de l'information⁴.

2. La section II du présent rapport porte sur les activités entreprises en réponse aux demandes de la Commission. La section III présente brièvement les recommandations révisées, tandis que la section IV décrit le programme de mise en œuvre dans ses grandes lignes et que la section V regroupe les points à examiner par la Commission.

II. Activités entreprises en réponse aux demandes de la Commission

A. Consultations à l'échelon international

3. La stratégie de révision s'est appuyée sur des consultations organisées à l'échelon international avec les pays. Les consultations ont été organisées en deux temps⁵. La première phase s'est déroulée entre mai et juillet 2008 et a été consacrée à des questions relatives à la portée et à la structure des futures recommandations. Forte des résultats issus des consultations, la Division de statistique de l'ONU, en coopération avec les membres du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international de marchandises et de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises, a établi une ébauche de recommandations révisées et l'a communiquée aux pays pour examen pendant la seconde phase des consultations, qui a eu lieu en août-septembre 2009, afin de veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte de l'avis des pays avant l'achèvement des travaux.

¹ Études méthodologiques, série M, n° 52, Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.16).

² *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*, chap. I, sect. B, décision 39/109, par. a).

³ *Ibid.*, par. c) et d).

⁴ *Ibid.*, par. e).

⁵ Au total, ce sont 131 pays et zones qui ont pris part à l'une ou l'autre des deux phases des consultations, voire aux deux. On trouvera les résultats de ces consultations sur le site Web de la Division de statistique, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/trade/EG-IMTS/EG-IMTS%20web%20announcement.htm>.

4. Plus d'une centaine de pays se sont associés à la seconde étape des consultations et ont formulé des observations détaillées. De façon générale, l'ébauche a été très bien reçue. Les pays ont estimé qu'elle était complète et équilibrée et regroupait des mises à jour devenues nécessaires et de nouvelles recommandations. Dans le même temps, ils ont confirmé qu'il fallait conserver les principaux éléments du cadre théorique. Les observations qui ont été formulées ont constitué une excellente base pour la mise au point de la version définitive du projet et du programme de mise en œuvre.

B. Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international de marchandises

5. Soucieuse d'associer étroitement les pays à chaque étape des activités de révision et d'obtenir leur adhésion aux recommandations révisées, la Division de statistique a créé en 2007 un Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international de marchandises. La Commission a pris note du mandat de ce groupe à sa trente-neuvième session⁶. Le Groupe se compose de spécialistes du commerce originaires de pays développés et de pays en développement et de représentants de plusieurs organismes internationaux, supranationaux et régionaux qui produisent ou utilisent des statistiques du commerce international de marchandises. Il s'est réuni pour la première fois du 3 au 6 décembre 2007 et a choisi 17 questions au sujet desquelles l'avis des pays a été sollicité pendant la première phase des consultations internationales. En 2008 et en 2009, la Division de statistique a établi un projet de recommandations révisées et a organisé trois réunions virtuelles du Groupe afin qu'il l'examine et parvienne à un accord sur la formulation de certaines recommandations.

6. Pendant sa deuxième réunion physique tenue du 3 au 6 novembre 2009, le Groupe a examiné de nouveau le texte complet du projet de recommandations révisées à la lumière des observations reçues pendant la seconde phase des consultations mondiales et l'a fait sien après y avoir apporté plusieurs modifications et éclaircissements. Le projet de recommandations révisées figure dans le document d'information intitulé « International merchandise trade statistics: concepts and definitions, 2010 »⁷, qui est soumis à la Commission pour adoption. Le Groupe a également approuvé le programme de mise en œuvre et le programme de recherche (voir sect. IV).

⁶ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*, chap. I, sect. B, décision 39/109, par. b). Pour en savoir plus sur les activités du Groupe, consulter ses pages Web à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/trade/EG-IMTS/EG-IMTS%20web%20announcement.htm>.

⁷ Disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/statcom/commission_41st_session.htm.

C. Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises

7. L'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises⁸ a facilité les débats et les échanges d'idées et de vues entre les organismes internationaux, supranationaux et régionaux sur un certain nombre de questions théoriques et pratiques relatives à l'établissement des recommandations révisées. Lors de sa réunion de 2009, l'Équipe a examiné les résultats de la première série de consultations mondiales et exprimé son avis quant à la façon d'incorporer les vues des pays dans le projet de recommandations. Les membres de l'Équipe, notamment l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation de coopération et de développement économiques, Eurostat et l'Organisation mondiale des douanes, ont apporté une précieuse contribution aux recommandations révisées à différents stades de la révision. L'Équipe spéciale continuera de participer activement à la mise en œuvre des recommandations révisées, notamment en apportant une assistance technique aux pays et en poursuivant les recherches sur des questions méthodologiques.

8. Les activités de révision se sont déroulées de façon complètement transparente; à cet effet, la Division de statistique a créé un site Web public régulièrement mis à jour qui a permis de suivre les différentes étapes de la révision.

III. Présentation des recommandations révisées

A. Continuité du cadre théorique

9. Les statistiques du commerce international de marchandises sont un domaine statistique multifonctionnel qui vise à satisfaire les besoins d'information d'une vaste gamme d'utilisateurs, depuis les responsables de l'élaboration des politiques relatives au commerce international jusqu'aux analystes de marchés en passant par les statisticiens qui s'occupent de la balance des paiements et de la comptabilité nationale. Étant donné que l'on continue à avoir besoin de données relatives aux mouvements transfrontières des marchandises, que les pays souhaitent disposer de sources de données adéquates et qu'il faut alléger au maximum la tâche que constitue la communication de renseignements, les recommandations révisées conservent le même cadre théorique que celui adopté par la Commission à sa vingt-neuvième session en 1997⁹.

⁸ Fonctionnant sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises se compose de représentants des entités suivantes : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Division de statistique), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, CNUCED, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, Centre du commerce international, Organisation de coopération et de développement économiques, Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et Organisation mondiale des douanes.

⁹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément n° 4 (E/1997/24), chap. VII, par. 39 e).*

10. Conformément aux résultats des consultations mondiales et des conclusions du Groupe d'experts, le projet de recommandations révisées reprend des recommandations précédemment adoptées, à savoir : a) la définition de la portée des statistiques du commerce international de marchandises selon laquelle sont enregistrés tous les biens dont l'entrée (importations) ou la sortie (exportations) du territoire économique fait augmenter ou diminuer le stock des ressources matérielles du territoire économique du pays considéré; b) le choix du système du commerce général pour l'établissement des statistiques; c) l'utilisation du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises aux fins de la collecte de données de base; d) l'utilisation d'une évaluation du type franco à bord (FOB) pour la valeur statistique des biens exportés et d'une évaluation du type coût, assurance et fret (CIF) pour la valeur statistique des biens importés; e) l'utilisation du poids net et des quantités standard de l'Organisation mondiale des douanes; et f) l'utilisation du pays d'origine comme méthode d'attribution du pays partenaire dans le cas des importations et du pays de dernière destination connue dans le cas des exportations. Le projet de recommandations révisées prévoit aussi des modifications et des éclaircissements concernant l'application de ces recommandations.

B. Nouvelles recommandations et recommandations mises à jour

11. Le projet de recommandations révisées comporte des recommandations mises à jour et de nouvelles recommandations ainsi que des précisions sur certaines notions majeures. La portée des recommandations a été élargie afin de couvrir l'ensemble des opérations statistiques et de mieux guider les statisticiens. Parallèlement, certains besoins cruciaux ont été pris en compte puisque le projet recommande ou encourage la compilation et la diffusion de nouvelles données et métadonnées.

12. *Modification des recommandations concernant la portée des statistiques du commerce international de marchandises.* Le projet de recommandations révisées apporte des précisions et formule des recommandations relatives au traitement de certaines catégories de biens qui posent des difficultés particulières aux statisticiens, telles que les biens qui sont simplement transportés à travers un pays, les biens admis ou envoyés à titre temporaire et les supports d'information enregistrés ou non. Il introduit également le critère de changement de propriété dont l'utilisation est recommandée lorsque le critère général touchant le mouvement physique des biens ne s'applique pas ou est insuffisant. Afin de mieux rendre compte de la mondialisation de la production et des besoins des statisticiens chargés de la balance des paiements et de la comptabilité nationale, le projet de recommandations révisées encourage les statisticiens à distinguer expressément les biens destinés à la transformation sans changement de propriété et les opérations entre parties ayant un lien entre elles. De plus, le fait que les biens acquis par des navires ou des aéronefs ou fournis par des navires ou des aéronefs en dehors du territoire économique du pays établissant les statistiques soient enregistrés dans les statistiques du commerce international de marchandises permet de comptabiliser de façon symétrique les importations et exportations de ce type de biens par les partenaires commerciaux.

13. *Nouvelle recommandation concernant l'utilisation de la Classification type pour le commerce international (CTCI) à des fins d'analyse.* Le projet de recommandations révisées souligne la valeur analytique de la CTCI et recommande

que les pays se servent de cette classification aux fins de la diffusion des données s'il existe une demande de la part des utilisateurs.

14. *Recommandations mises à jour et nouvelles recommandations sur l'évaluation.* Compte tenu des besoins des divers utilisateurs, le projet de recommandations révisées encourage les pays à établir ou à estimer les statistiques sur les exportations sur la base d'une évaluation de type FOB, en sus de l'évaluation de type CIF. La mise en commun des pratiques de référence est encouragée en matière d'établissement de statistiques. De plus, plusieurs recommandations sur l'évaluation de telles ou telles catégories de biens qui posent des difficultés particulières, telles que l'électricité, le gaz et l'eau, ont été ajoutées ou modifiées.

15. *Mise à jour de la recommandation relative à l'enregistrement des données de quantité.* Le projet de recommandations révisées met l'accent sur la compilation de données de grande qualité sur les quantités de biens échangés afin que l'on puisse disposer d'informations plus précises et mieux répondre aux problèmes touchant par exemple l'environnement et la sécurité alimentaire. Le projet insiste plus expressément que dans l'édition précédente sur le fait qu'il vaut mieux compiler les données sur la quantité en se fondant sur le poids net et sur les unités de quantité supplémentaires pour toutes les opérations. Des mesures concrètes sont également recommandées pour faciliter la comparabilité des informations sur les quantités à l'échelon international.

16. *Recommandations mises à jour et nouvelles recommandations sur le deuxième pays partenaire.* Étant donné les différents besoins qui existent en matière d'analyse et la nécessité de faire concorder les données émanant des partenaires commerciaux, il est recommandé de faire état du pays de consignation dans les statistiques relatives aux importations, en sus du pays d'origine des marchandises. Comme il est plus difficile d'en faire de même pour les statistiques sur les exportations, l'enregistrement du pays de consignation est simplement encouragé.

17. *Nouvelle recommandation tendant à ajouter le mode de transport parmi les données collectées.* Étant donné le vif intérêt que les informations sur les arrangements de transport entre les pays suscitent parmi les utilisateurs, le projet de recommandations révisées confirme de nouveau la recommandation relative à la collecte de statistiques sur le commerce international de marchandises par mode de transport et propose une classification des différents modes de transport. Il est recommandé que les pays compilent et diffusent les statistiques par mode de transport au niveau le plus détaillé possible par marchandise.

18. *Nouvelles recommandations concernant l'utilisation de différentes sources de données.* Le projet de recommandations révisées approfondit la recommandation existante et confirme que les relevés douaniers devraient être considérés comme la principale source de données et celle qui est en principe privilégiée. Le recours à des sources de données autres que douanières est recommandé si les relevés douaniers ne sont pas disponibles ou ne conviennent manifestement pas. Il est également recommandé de préférer des sources non douanières aux relevés douaniers uniquement lorsqu'elles permettent d'améliorer la qualité des statistiques sur le commerce de façon économique. Une autre recommandation prévoit que les informations sur les opérations individuelles fassent partie de l'ensemble de données communiqué par les douanes à l'organisme chargé de la compilation des statistiques du commerce international de marchandises.

19. *Nouvelle recommandation relative à la mise en place d'arrangements institutionnels.* Il est recommandé d'accorder un degré de priorité élevé à la mise en place des arrangements institutionnels nécessaires à la compilation de statistiques de haute qualité et de s'assurer périodiquement de leur efficacité. La présentation des caractéristiques propres à des arrangements institutionnels efficaces vise à faciliter l'élaboration de pratiques de référence dans la prochaine révision du *Manuel des statisticiens*¹⁰.

20. *Nouvelles recommandations relatives à la qualité des données.* La qualité des données et les métadonnées ont été les parents pauvres des recommandations précédentes. Dans la nouvelle version, il est recommandé que les pays élaborent et utilisent des principes et des normes concernant la qualité des données et une norme en vue de l'établissement régulier de rapports sur la qualité qui porteraient sur toute la gamme des activités statistiques et sur leurs résultats. Les rapports pourraient être axés soit sur les producteurs de données afin de les aider à recenser les points forts et les lacunes des activités statistiques et de faciliter ou guider la mise au point de mesures de perfectionnement soit sur les utilisateurs afin de les tenir informés des méthodes utilisées et de la qualité des statistiques. Le projet prévoit une série d'indicateurs permettant de mesurer la qualité des statistiques du commerce international de marchandises. La nouvelle version du *Manuel des statisticiens* décrira plus avant les questions relatives à l'assurance qualité et à l'établissement de rapports plus détaillés sur la base des décisions pertinentes de la Commission et des pratiques de référence des pays.

21. *Nouvelles recommandations relatives à la compilation et à la diffusion de métadonnées.* Il est recommandé que les pays donnent la priorité à la mise au point des métadonnées et envisagent de les communiquer aux utilisateurs en tant que partie intégrante des statistiques. Il est également recommandé que les pays veillent à faire cadrer ces recommandations avec les méthodes de traitement des métadonnées qu'ils appliquent aux statistiques économiques, tous domaines confondus.

22. *Recommandations mises à jour et nouvelles recommandations sur la diffusion de données.* Le projet précise et élargit les recommandations existantes sur la diffusion de données. Il prévoit notamment : a) de nouvelles recommandations sur la confidentialité des données; b) un échancier pour la publication mensuelle, trimestrielle et annuelle des données; c) une description des pratiques souhaitables concernant la politique de révision des données; et d) des recommandations de base sur la diffusion des données et des métadonnées.

23. *Nouvelle recommandation concernant la promotion du lien entre les statistiques du commerce et les statistiques sur les entreprises.* Le projet de révision encourage les pays à entreprendre d'établir un lien entre les statistiques des entreprises et les statistiques du commerce, car cela faciliterait l'analyse du commerce par type d'activité économique et l'évaluation du rôle du commerce international dans l'emploi et la création de revenus. Ces recommandations et les activités connexes seront décrites dans le *Manuel des statisticiens* afin de donner aux pays des orientations et une description des pratiques de référence.

¹⁰ Série F, n° 87 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.XVII.17).

C. Prise en considération des besoins des statisticiens chargés des statistiques de la balance des paiements et du système de comptabilité nationale

24. Lors de la conception du projet de révision, il a été tenu compte des besoins des statisticiens chargés des statistiques de la balance des paiements et du système de comptabilité nationale et de la nécessité de resserrer la coopération entre les intervenants s'occupant de ces domaines statistiques afin d'aider les pays à se procurer des statistiques cohérentes sur les opérations internationales. Dans ce cadre, les producteurs de statistiques sur le commerce sont encouragés à faire la distinction entre les biens à transformer sans changement de propriété et le commerce entre parties ayant un lien entre elles. Il est également recommandé d'enregistrer de façon symétrique un certain nombre d'opérations qui étaient auparavant traitées différemment selon qu'il s'agissait de statistiques sur les importations ou de statistiques sur les exportations. Les producteurs de statistiques sur le commerce international de marchandises sont expressément invités à coopérer avec les statisticiens chargés des statistiques de la balance des paiements et du système de comptabilité nationale dans le cas des biens qui présentent un intérêt spécial pour ces systèmes. L'annexe F de la nouvelle révision décrit de façon approfondie les relations entre la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements* et le *Système de comptabilité nationale 2008*.

IV. Présentation du programme de mise en œuvre

A. Mise à jour du *Manuel des statisticiens* et de la base de connaissances connexe

25. L'une des principales activités du programme de mise en œuvre a trait à l'actualisation du *Manuel des statisticiens*. Le *Manuel* expliquera de façon plus approfondie certaines recommandations et donnera des orientations pratiques concernant les pratiques de référence applicables en différentes circonstances. La portée et la structure détaillées du *Manuel* seront mises au point à l'issue de l'adoption des recommandations révisées par la Commission et seront fondées sur les observations formulées par les pays dans le cadre des consultations mondiales. La Division de statistique prévoit d'établir le *Manuel des statisticiens* en étroite coopération avec le Groupe d'experts et l'Équipe spéciale et de le publier sur le Web en 2011.

26. Dans le cadre des activités de mise en œuvre, la Division de statistique envisage de mettre au point une base de connaissances sur les statistiques du commerce international, qui regroupera des informations sur les notions et les méthodes et qui permettra d'en savoir plus sur les pratiques nationales et les métadonnées dont disposent les pays. Il est également prévu de verser dans cette base toutes les informations sur les produits et activités de la Division de statistique dans le domaine des statistiques du commerce international de marchandises, notamment celles touchant l'assistance technique, la base de données statistiques sur le commerce des marchandises (base de données Comtrade) et les recherches méthodologiques.

B. Assistance technique

27. À l'issue de l'adoption des recommandations révisées par la Commission, la Division de statistique envisage d'organiser une série d'ateliers régionaux à l'intention des pays en développement, ateliers qui seront consacrés aux nouvelles recommandations et à des méthodes pratiques d'application. En principe, il est prévu d'organiser deux ateliers par an d'ici à 2012 et d'y convier les pays qui ont le plus besoin d'aide, sous réserve de la disponibilité des ressources. Des membres du Groupe d'experts et de l'Équipe spéciale participeront à ces ateliers en leur qualité de spécialistes et mettront en commun les données d'expérience de leur pays ou de leur organisme. Parallèlement aux ateliers, la Division de statistique donnera des explications et des précisions par courrier aux pays qui lui en feront la demande. L'Équipe spéciale poursuivra ses activités d'assistance technique afin de veiller à une bonne coordination entre les différentes organisations.

C. Amélioration de la base de données Comtrade

28. En 2010-2011, la Division de statistique améliorera la base de données statistiques sur le commerce des marchandises (base de données Comtrade) afin de pouvoir tenir compte des nouvelles recommandations lors du traitement, de l'enregistrement et de la diffusion des statistiques du commerce international de marchandises. Cela signifie adapter la base de sorte qu'elle soit compatible avec des données regroupant des éléments nouveaux tels que le mode de transport, le pays de consignation comme deuxième pays partenaire, les importations de type FOB, etc. De plus, la Division mettra l'accent sur l'obtention, le traitement et la diffusion auprès des utilisateurs de métadonnées et d'informations complètes sur les opérations et les flux commerciaux spéciaux.

29. La Division s'attachera à adapter la base Comtrade de façon à pouvoir y verser les nouveaux types de données dès le début de 2011 à des fins de mise à l'essai. Elle a également prévu d'aborder la question de la présentation des nouveaux types de données dans Comtrade avec les membres du Groupe d'experts et de l'Équipe spéciale en 2010-2011 afin de prendre en considération les préoccupations nationales et internationales et de veiller à ce que la base améliorée continue d'être un outil précieux à l'échelon international.

D. Programme de recherche et coopération internationale

30. Le projet de recommandations révisées aborde des questions majeures, mais en raison de sa nature normative, il fait l'impasse sur des sujets sur lesquels les avis sont partagés et qui exigent des recherches plus poussées, en particulier : a) les déséquilibres présentés par les statistiques des partenaires et les méthodes éprouvées permettant de procéder à des études de recadrage; b) la recherche de méthodes novatrices permettant de lier les statistiques du commerce et les statistiques sur les entreprises dans le cadre d'une démarche intégrée touchant les statistiques économiques; c) la recherche de moyens permettant d'évaluer le commerce sous l'angle de la valeur ajoutée et de préciser la nature de la chaîne de production internationale; d) les pratiques de référence en matière de compilation des indices du commerce et de divers indicateurs analytiques; et e) la recherche de moyens

permettant d'automatiser efficacement le transfert de données entre les pays et les organisations internationales.

31. Consciente de l'importance que revêt la recherche constante de nouvelles méthodes de compilation et d'utilisation des données, la Division de statistique s'attachera à promouvoir une coopération active entre les pays et différents forums internationaux. Cela passera par la poursuite des activités du Groupe d'experts et de l'Équipe spéciale et par l'échange d'idées avec les organismes internationaux qui s'occupent des statistiques de la balance des paiements, du commerce international des services et du système de comptabilité nationale.

V. Points à examiner

32. La Commission souhaitera peut-être :

a) Adopter les recommandations révisées relatives aux statistiques du commerce international de marchandises qui figurent dans le document intitulé « *International merchandise trade statistics: concepts and definitions, 2010* »;

b) Faire sien le programme de mise en œuvre des recommandations révisées, notamment l'établissement d'un *Manuel des statisticiens* révisé, la fourniture d'une assistance technique aux pays et l'amélioration de la base de données Comtrade de façon à assurer un stockage et une diffusion efficaces des données à l'échelon international;

c) Prier le Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international de marchandises et l'Équipe spéciale sur les statistiques du commerce international de marchandises de poursuivre leurs travaux afin notamment d'utiliser les statistiques à des fins analytiques et de répondre plus efficacement aux problèmes touchant la mondialisation, les changements climatiques et l'environnement.